Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le 08/06/2026
ID : 007-210703435-20260605-DB_31_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ARDECHE 07

N° 31 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
- **En exercice: 15**
- **Présents : 10**
- **Votants : 13**
- **Absents : 5**

Date de convocation : 1er juin 2026
Date d'affichage : 8 juin 2026

De la COMMUNE DE VINEZAC
Séance du 5 Juin 2026 à 18h30

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : M. LAURENT André

Présents : MM André LAURENT, Thomas Inselin, Guillaume GRASSET, Mmes Karine LADET, Laurence BROUSSE-KOCH, Aurore LASSON, Isabelle MANENT, MM. Régis ARLAUD, Pierric LIMOUSIN, Gilles CHAROUSSET et Guillaume EXBRAYAT.
Absent : Mme Danièle ROURESSOL donne pouvoir à Mme Karine LADET, Mme Amandine MOLLIER donne pouvoir à M. Guillaume EXBRAYAT, Mme Sarah WARTENA donne pouvoir à Mme Laurence BROUSSE-KOCH, M. Guillaume LOPEZ donne pouvoir à M. André LAURENT
Secrétaire de séance : M. Guillaume GRASSET
Objet : CONVENTION POUR ASSISTANCE AUX TRAVAUX DE VOIRIE

Avant de débattre sur ce sujet, Le Maire demande à M. Exbrayat Guillaume de quitter la séance et de ne pas participer au vote ayant un lien avec une des entreprises.
La commission municipale « Voirie », a débattue de la nécessaire convention d'assistance aux travaux de voirie.

Elle a reçu le service des routes du département et le bureau GEO-siapp.
Pour un coût à peu près similaire, les deux modes d'assistance sont différents dans les outils et la méthode.

La commission propose au conseil de prendre Le bureau d'étude GEO SIAPP pour :
Montant estimatif du marché :

Assistance technique aux travaux sur 4 ans
80 000 € HT x 6 % = 4 800.00 HT par an
Assistance à la consultation des entreprises de travaux
Forfaitaires 1 800.00 HT

Le maire rappelle que la mission avec le SDEA se termine au 31 décembre 2026.
Après délibération le conseil à l'unanimité des membres présents, décide :
- De choisir le bureau d'étude GEO-SIAPP S.A

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le 08/06/2026
ID : 007-210703435-20260605-DB_31_2026-DE

- D'autoriser le maire à signer le contrat de Mission d'Assistance technique aux travaux d'entretien de la voirie communale
- De résilier la convention d'Assistance Technique aux Collectivités dans le domaine de la voirie avec le Syndicat de Développement, D'Equipement et d'Aménagement (S.D.E.A)

Ainsi fait et délibéré, les JOUR, MOIS et AN que dessus.
Acte rendu exécutoire après le dépôt

Fait à Vinezac le 8 JUIN 2026
Le maire

MAIRIE DE VINEZAC 07 (Ardèche)

Le Maire,
André LAURENT